PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M[1]

Permanence 1 : lundi 19 septembre 2022 début 14H00.
1 visite (consultation)
Fin de la permanence 19 septembre 2022 à 17H00
le Commissaire enquêteur DUVAL Jean Marc

Permanence 2 mardi 27 Septembre 2022 début 9H00.
Aucune observation, aucune visite
Fin de la permanence le 27 septembre 2022 à 12H00,
le commissaire enquêteur DUVAL Jean-Marc

Permanence 3 mercredi 05 octobre 2022 début 14H00
1 visite pour un simple renseignement - Aucune observation -
Fin de la permanence le 05 octobre 2022 à 17H00
le commissaire enquêteur DUVAL Jean-Marc

Permanence 4 jeudi 13 octobre 2022 début 9H00.
1/ Que le RLP exige 1 densité + restreinte ⇒ trop de pollution visuelle et lumineuse pdt la nuit.
2/ Interdire les panneaux publicitaire (contre le magasin le parebrise aux feux vers l'hopital) qui flash sans arrêt.
3/ Que ce RLP régule le rajout des panneaux d'infos de manifestations coronaires rajoutés ds les temps pleins Centraux type av du 8 mai 45, Av des Verdun.
Pour la densité prévoir 1 espacement de + de 150m
IPg a déjà trop de enseignes qui polluent suffisamment
les gds panneaux publicitaires ont des dimensions trop grandes.
Idem av de Paviot.
Merci pr la réglementation de l'extinction de tts les dispositifs lumineux la nuit.
Prenons exemple sur la politique d'affichage de Grenoble
⊖ de panneaux = + d'espaces visuels libres = ⊖ de pollution.
Masse-Navette Blandine.

Fin de la permanence le 13 octobre 2022 à 19H00
le commissaire enquêteur DUVAL Jean-Marc

(1) *Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.*

Bonjour, Pour ma part la règle relative aux enseignes en ZP1 me paraît impossible à réaliser et très restrictive.
Notamment le fait qu'il y est qu'une enseigne par activité. Je pense réellement qu'il faudrait en prévoir minimum 2 voire 3.
Geoffrey Trentin

Vu le commissaire enquêteur
DUVAL Jean-Marc
le 21 octobre 2022

Permanence 5 vendredi 21 octobre 2022 début 14H00.
15H30 visite de Mr Lucien pour consulter le dossier.

Le 21 octobre 2022.

Il reste encore la possibilité de panneaux 4×3 m - même diminués en taille en trop grand nombre. Leur impact sur l'environnement - les paysages - est vraiment nocif. Dommage que l'on ait pas été jusqu'à envisager leur suppression.
Les publicités numériques devraient être proscrites car trop agressives visuellement - elles détournent l'attention plus que les publicités fixes et représentent un danger pour la circulation.
A l'heure de la sobriété imposée, la publicité qui est faite en dernier ressort par le consommateur ultime, devrait voir son impact diminuer - faut-il encore susciter l'hyper-consommation ?
Enfin l'usage massif du GPS n'oblige plus à chercher tel ou tel renseignement en scrutant le bord de la route, cela vaut essentiellement pour les dispositifs qui y sont disposés.
Philippe Trivelle.

Fin de la permanence vendredi 21 octobre 2022 18H00
le commissaire enquêteur DUVAL Jean-Marc